



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# BREVET PROFESSIONNEL

## INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

*EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE*

### L'EDUCATION DANS LE MONDE

SESSION PRINTEMPS 2006

Ce dossier comporte 10 pages dont 1 annexe.  
L'annexe page 10 est à rendre agrafée avec la copie.

*Assurez vous d'avoir le dossier complet avant de commencer l'épreuve.*

## Document 1

**Sue Torr, anglaise et auteure de théâtre reconnue aujourd'hui, a raconté son histoire lors d'une séance plénière du Forum mondial sur l'éducation de 2000.**

Je tiens à vous dire ce que c'est que d'apprendre à lire à l'âge de 38 ans. C'est embarrassant.

Quand vous ne savez pas lire, chaque jour de votre vie est rempli de frustration, peur, colère, isolement et rage. Vous n'avez aucune estime de vous. Vous mentez beaucoup. Vous êtes classée comme une personne ignorante et lente, un cerveau d'oiseau.

5 Je suis allée à l'école tous les jours, mais d'une certaine façon, j'ai glissé entre les mailles du filet. Les autres apprennent à lire. Moi pas. J'étais excellente en sport, tout le monde le savait. Mais personne ne savait que je ne savais ni lire ni écrire. C'était mon secret. Je n'arrêtais pas de penser : «Tout ira bien, je rattraperai mon retard.» Mais je n'y suis jamais parvenue, jusqu'à aujourd'hui.

10 Quand j'attendais mon premier enfant, je me souviens d'avoir pensé : «Je ne serais pas capable de lui lire des histoires.» Je me rappelle aussi avoir accompagné à l'école mon second enfant avec un livre à la main. Je voulais que l'on me voie avec un livre. Je voulais demander à l'enseignant : «J'ai du temps devant moi maintenant ; pouvez-vous m'apprendre à lire s'il vous plaît ?». Mais je ne le lui ai jamais demandé.

15 Vous avez cette sensation dans votre estomac, une sensation de grande angoisse. Vous voulez demander de l'aide, mais c'est si embarrassant que vous n'y arrivez pas. Je n'ai jamais pu aider mes enfants dans leurs devoirs. Ils avaient l'habitude de me demander de les aider, mais je trouvais toujours une excuse quelconque : «Je suis trop occupée.» «Va-t-en !» «Je n'ai pas le temps.»

Si j'avais besoin d'aide pour lire ou écrire, je demandais à mon fils. Il me répondait des choses du type : «Tu n'as donc rien appris à l'école maman ?» Et j'avais tellement honte de moi.

20 Quand j'ai amené mon troisième enfant à l'école pour la première fois, le rêve est devenu réalité ; la réponse à toutes mes prières. Il y avait là Sue Cousins, ma fée de marraine, une éducatrice pour adultes. Elle donnait des livres aux parents, leur demandant de les lire et de venir la voir dans son bureau s'ils en avaient envie, afin de raconter ce qu'ils en pensaient.

25 Je suis allée voir Sue quelques jours plus tard, et Sue m'a demandé si j'avais des problèmes de lecture. J'ai dit «Oui» très rapidement. Pour la première fois de ma vie, j'admettais devant quelqu'un être analphabète. Cela a été un moment de grande émotion pour moi. Je suis allée voir Sue tous les jours.

Puis j'ai commencé des cours d'alphabétisation pour adultes.

Je me souviens de la première fois où j'ai lu un livre d'un bout à l'autre. C'était juste un petit livre avec des images. J'avais envie d'ouvrir la fenêtre et de crier au monde entier : « Regardez ! je viens juste de lire mon premier livre, toute seule, sans l'aide de personne ! Je peux lire ! Je peux lire ! »

30 Je me suis vue lire et relire ce livre, à haute voix. Aujourd'hui encore, j'aime lire à haute voix. C'est une sensation fantastique que d'être capable de lire.

Ma vie a complètement changé.

Document 2

	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en %		Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire en %	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Pays développés</b>	95	96	91	92
<b>Pays en développement</b>	88	83	50	49
<b>Pays les moins avancés</b>	71	65	30	26

Source : Enquête démographique et sanitaire réalisée par l'UNICEF en 2004

### Document 3a

#### *Discours prononcé par Jules Ferry<sup>1</sup> le 10 avril 1870 devant l'Assemblée Nationale*

- 1 L'inégalité d'éducation est le plus grand obstacle que puisse rencontrer la création de mœurs vraiment démocratiques. Cette création s'opère sous nos yeux ; c'est déjà l'œuvre d'aujourd'hui, ce sera surtout l'œuvre de demain ; elle consiste essentiellement à remplacer les relations d'inférieur à supérieur sur lesquelles le monde a vécu pendant tant de siècles, par des rapports d'égalité.
- 5 [...] Dans une société qui s'est donné pour tâche de fonder la liberté, il y a une grande nécessité de supprimer les distinctions de classes<sup>2</sup>. Je vous le demande, de bonne foi, à vous tous qui êtes ici et qui avez reçu des degrés d'éducation divers, je vous demande si, en réalité, dans la société actuelle il n'y a plus de distinction de classes<sup>2</sup> ? Je dis qu'il en existe encore ; il y en a une qui est fondamentale, et d'autant plus difficile à déraciner que c'est la distinction entre ceux qui ont reçu l'éducation et ceux qui ne l'ont point reçue. Or, messieurs, je vous défie de faire jamais de ces deux classes<sup>2</sup> une nation égalitaire, une nation animée de cet esprit d'ensemble et de cette confraternité d'idées qui font la force des vraies démocraties, si, entre ces deux classes<sup>2</sup>, il n'y a pas eu le premier rapprochement, la première fusion qui résulte du mélange des riches et des pauvres sur les bancs de l'école. (Applaudissements.) [...]

1. Homme politique socialiste qui deviendra ministre de l'instruction publique.

2. Groupe social défini par son niveau de richesse.

### Document 3b

<b>1791</b>	Création de l'instruction publique
<b>1866</b>	Création du certificat d'études
<b>1882</b>	Loi Ferry instituant l'école publique, gratuite et obligatoire
<b>1911</b>	Création du CAP
<b>1919</b>	Loi Astier qui organise l'enseignement technique et professionnel
<b>1930</b>	Gratuité de l'enseignement secondaire
<b>1959</b>	L'obligation scolaire est prolongée à 16 ans
<b>1975</b>	Création du collège unique
<b>1985</b>	Création du baccalauréat professionnel
<b>1989</b>	Loi d'orientation prévoyant d'amener 80% de chaque génération au baccalauréat en 2000 Création du BP Création des ZEP (Zone d'Education Prioritaire)

## Document 4

**Extrait de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948**


### **Article 26**

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.


2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

# Forum mondial sur l'éducation

Dakar, Sénégal  
6 au 28 avril 2000



Forum consultatif international sur l'éducation pour tous parrainé par la Banque mondiale, le FNUAP, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF



- FNUAP :** Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture
- UNICEF :** Fonds d'Urgence des Nations Unies pour l'Enfance

## Document 5b

*Extrait d'un discours de Koïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco,  
2 septembre 2002*

Il va nous falloir relever, au cours des générations à venir, à la fois les défis non résolus légués par le XXe siècle — l'éducation pour tous — et ceux du XXIe siècle — l'éducation pour tous tout au long de la vie et la construction de sociétés du savoir. Et ces défis concernent toutes les sociétés : même dans les nations les plus riches, les systèmes éducatifs ne parviennent pas à assurer une alphabétisation durable de la population. Les études montrent que plus d'un dixième, et le plus souvent un cinquième de la population des pays développés est affecté par l'illettrisme — c'est-à-dire l'incapacité de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne.

Il nous faut donc, plus que jamais, ouvrir les yeux, et nous mobiliser. Car l'éducation pour tous ne sera vraiment pour tous que si elle devient d'abord l'affaire de tous. Dakar ne doit pas être « une conférence de plus », et l'Education pour tous ne doit pas être « toujours pour demain ».

C'est pour l'UNESCO une mission première, et je me suis engagé personnellement à en faire une priorité, car l'éducation est un droit humain fondamental, proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui ont force de traité. Poursuivre l'objectif de l'éducation pour tous est donc une obligation des Etats.

L'éducation pour tous est mieux qu'un objectif ambitieux : c'est une éthique<sup>1</sup> ambitieuse — celle qui parie sur la dignité de l'être humain. Aujourd'hui, la notion même d'alphabétisation ne se limite plus à la lecture, à l'écriture et au calcul : l'éducation doit donner accès à des compétences et à des savoir-faire qui permettent l'intégration dans la société. Elle doit être une école de démocratie, car le meilleur bouclier de la Cité<sup>2</sup>, ce sont des citoyens formés et responsables. L'éducation doit aussi être accessible à tous les stades de la vie, pour donner une « deuxième chance » aux exclus et permettre à chacun de s'adapter aux changements du monde et de leur environnement professionnel.

Nous sommes convaincus que cet effort ne portera ses fruits que si l'éducation pour tous est intégrée dans les programmes nationaux de développement et de lutte contre la pauvreté. Car tout le monde le reconnaît aujourd'hui : *il existe un lien essentiel entre éducation, développement et lutte contre la pauvreté*. C'est pourquoi les pauvres et les exclus — en particulier les femmes et les filles, trop souvent exclues de la scolarisation, et les groupes marginalisés — doivent être aujourd'hui les premiers destinataires de l'Education pour tous.

1 Ethique = morale

2 Cité = Etat, République

# Questions

## QUESTIONS : 40 POINTS

### Document 1 : 7 points

- 1.1. Quel problème précis est évoqué par ce témoignage ?
- 1.2. Quel sentiment dominant entraîne-t-il pour la narratrice ? Justifiez votre réponse par un relevé lexical comportant 3 mots ou expressions.
- 1.3. Quelles sont les conséquences de ce problème dans la vie sociale et familiale de la narratrice ?
- 1.4. Identifiez et expliquez l'image utilisée dans l'expression : "ma fée de marraine" (ligne 21).

### Document 2 : 8 points

- 2.1. Sur l'annexe 1, page 10 à rendre agrafée à la copie, construisez un graphique en barres correspondant aux données du tableau et donnez-lui un titre. Vous indiquerez en abscisses les types de pays et en ordonnées les pourcentages.
- 2.2. Donnez deux raisons qui justifient votre titre.

### Document 3a : 4 points

- 3.1. A qui s'adresse ce discours ?
- 3.2. Quel est le constat fait par Jules Ferry sur l'éducation en 1870 ? Justifiez votre réponse en relevant une expression du texte.
- 3.3. Relevez une expression qui montre la volonté de changement de l'auteur.

### Documents 3a et 3b : 3 points

- 3.4. Quels principes Jules Ferry a-t-il fait voter pour appliquer ses idées ?
- 3.5. Jules Ferry précise qu'il faut un «*mélange des riches et des pauvres sur les bancs de l'école* » (lignes 14-15) : Relevez **dans le document 3 b**, après 1882, deux mesures qui prolongent l'idée exprimée dans cette phrase

### Document 4 : 6 points

- 4.1. Quelle est la nature du document ?
- 4.2. Qui est concerné par ce texte ? Justifiez votre réponse.
- 4.3. Relevez le principe fondamental de l'article 26
- 4.4. Sans recopier le texte, expliquez pourquoi les termes « éducation » et « paix » sont liés dans l'article 26-2

**Document 5 a : 4 points**

- 5.1. Quel évènement se déroule à Dakar en avril 2000 ? De quelle organisation mondiale dépendent tous les parrains de cette manifestation ?
- 5.2. En vous appuyant sur l'étude de la photographie, identifiez les deux objectifs de cette manifestation.

**Document 5b : 8 points**

- 5.3. D'après ce texte, quels sont les défis de l'éducation aujourd'hui ?
- 5.4. Quelles distinctions l'auteur opère-t-il entre "alphabétisation" et "éducation" ?
- 5.5. L'auteur évoque dans le dernier paragraphe l'existence d'un "*lien essentiel entre éducation, développement et lutte contre la pauvreté*". Vous préciserez dans un court paragraphe, quelle peut être la relation entre ces trois éléments.

**EXPRESSION ECRITE : 20 POINTS**

**Le candidat traitera un sujet au choix :**

**Sujet 1 :**

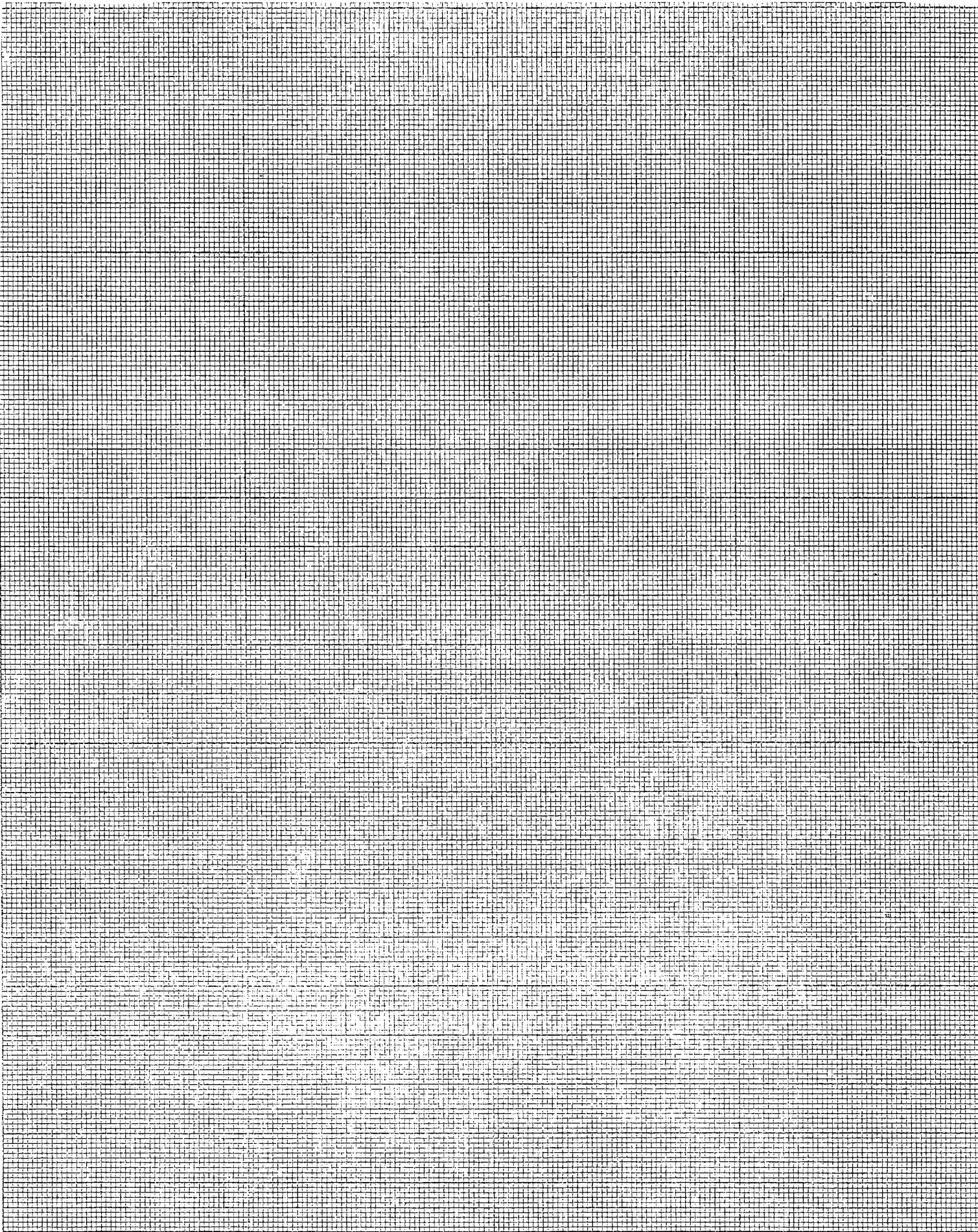
Vous rentrez d'un voyage en Afrique au cours duquel vous avez aidé à la création d'une école. Vous racontez votre expérience dans un article du journal de votre centre de formation.

***L'écrit (non signé), devra comporter une trentaine de lignes, la correction de l'expression sera prise en compte pour un maximum de 3 points.***

**Sujet 2 :**

Un ami vous fait part du projet d'arrêter ses études en cours d'année. Dans une lettre vous argumentez afin de le convaincre de finir son année d'étude.

***L'écrit (non signé), devra comporter une trentaine de lignes, la correction de l'expression sera prise en compte pour un maximum de 3 points.***



5

10

15

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.